

FICHE 1

Les zones tampons en agriculture, de quoi s'agit-il?

Pour respecter la norme en vigueur, la zone tampon a généralement une largeur minimale de 8 m (26 pi 3 po). Il existe cependant des exceptions et il est donc important de se référer aux normes biologiques du Canada¹. Elle peut être aménagée de différentes façons : cultures, haies brise-vent, prés fleuris, chemin, etc. Lorsque cette zone est cultivée, la production ne peut, en aucun cas, être commercialisée en tant que produit biologique.

Comme présenté dans la fiche 3, l'aménagement de cette zone peut être pensé de manière à favoriser la biodiversité.



¹ Norme CAN/CGSB-32.310-2020 : Systèmes de production biologique - principes généraux et normes de gestion.

Les exigences en agriculture biologique



De façon générale, cette régie de production a pour visée de protéger l'environnement, de maintenir la biodiversité et de respecter les cycles de la nature². Elle implique notamment de ne pas utiliser de pesticides ni d'engrais de synthèse et de ne pas recourir aux organismes génétiquement modifiés (OGM).

Les terres utilisées pour la culture de produits biologiques doivent être exemptes de ces produits interdits depuis au moins 3 ans.

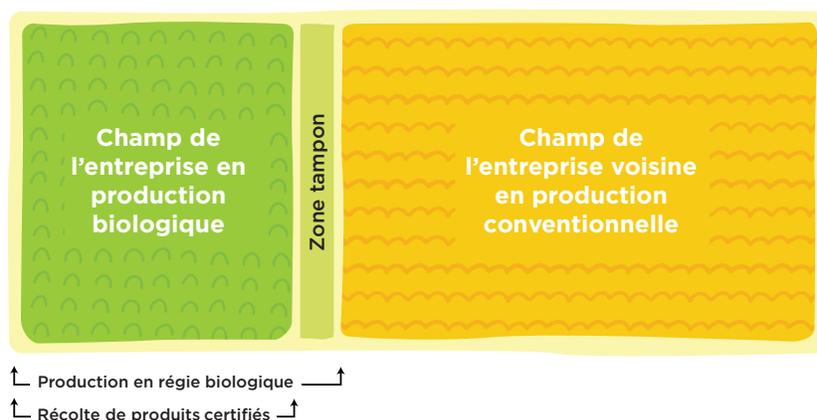
Les entreprises qui produisent, transforment et mettent en marché des produits biologiques ont recours à un organisme de certification pour faire reconnaître le caractère biologique de leur production agricole. Celui-ci vérifie annuellement le respect des normes biologiques.

Quelle est l'utilité des zones tampons?

Protection contre les dérives de pesticides

- Elles préviennent les risques de contact des cultures avec les pesticides utilisés par les fermes voisines en régie conventionnelle.

En agriculture, la zone tampon est une zone limitrophe clairement définie et reconnaissable qui sépare une unité de production biologique des zones adjacentes non biologiques.



² Québec, 2023. Agriculture biologique

Gestion de la zone tampon

La responsabilité de la zone tampon incombe au producteur biologique

Il existe cependant des modèles de cogestion entre voisins où chacun y trouve son compte. La zone tampon peut être située entièrement sur la parcelle en régie biologique, celle en régie conventionnelle, ou bien être partagée entre les deux.

Les fiches suivantes vous permettront d'explorer les possibilités en la matière ainsi que le processus pour arriver à une entente avec un voisin :

FICHE 2

Repères économiques pour la cogestion des zones tampons

FICHE 3

Bénéfices environnementaux d'un aménagement

FICHE 4

Comment discuter d'un projet de cogestion de la zone tampon avec son voisin?

FICHE 5

Modèles d'ententes de cogestion de la zone tampon

FICHE 6

La prévention et la gestion des dérives de pesticides

